

SCCV LES HAUTS DE CLUNY

Réalisation de 15 logements collectifs

IMPASSE DE LA GUYANE
COMMUNE DE FORT DE FRANCE

NOTICE DESCRIPTIVE



SOMMAIRE

1. OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE	6
2. CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'OPERATION	7
2.1 INFRASTRUCTURE.....	7
2.1.1 FOUILLES	7
2.1.2 FONDATIONS.....	7
2.2 MURS ET OSSATURES.....	7
2.2.1 MURS DU SOUS SOLS	7
2.2.1.1 Murs périphériques.....	7
2.2.1.2 Murs de refends	7
2.2.2 MURS DE FACADES.....	7
2.2.3 MURS PIGNONS ET MURS MITOYENS.....	7
2.2.4 MURS EXTERIEURS DIVERS.....	7
2.2.5 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX.....	7
2.2.6 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS.....	7
2.3 PLANCHERS.....	8
2.3.1 PLANCHER BAS SOUS-SOL	8
2.3.2 PLANCHERS SUR ETAGES COURANTS	8
2.3.3 PLAFOND DU DERNIER ETAGE.....	8
2.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES.....	8
2.3.5 PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS.....	8
2.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	8
2.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES	8
2.4.2 ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE	8
2.5 ESCALIERS.....	8
2.5.1 ESCALIERS	8
2.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION.....	9
2.6.1 CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE.....	9
2.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE.....	9
2.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	9
2.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES.....	9
2.7.2 CHUTES D'EAUX USEES.....	9
2.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL.....	9
2.7.4 BRANCHEMENTS AU RESEAU TOUT A L'EGOUT	9
2.8 TOITURES	9
2.8.1 CHARPENTE COUVERTURE	9
2.8.2 SOUCHES DE CHEMINEES, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS	9
2.8.3 ACCES EN TOITURES.....	9
3. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	10
3.1 SOLS ET PLINTHES	10
3.1.1 SOLS ET PLINTHES DES ENTREES, DEGAGEMENTS, SEJOUR ET CUISINES.....	10
3.1.2 SOLS ET PLINTHES DES SALLES D'EAU, WC ET CELLIERS.....	10
3.1.3 SOLS ET PLINTHES DES CHAMBRES ET DRESSING	10
3.1.4 SOLS DES BALCONS, LOGGIAS ETANCHES ET NON ETANCHES	10
3.2 REVETEMENTS MURAUX.....	10
3.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES SALLES D'EAU	10
3.2.2 REVETEMENTS MURAUX DANS AUTRES PIECES.....	10
3.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES).....	10
3.3.1 PLAFONDS DES CAVES	10
3.4 MENUISERIES EXTERIEURES.....	11
3.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES.....	11
3.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICES.....	11
3.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION SOLAIRE	11
3.5.1 PIECES PRINCIPALES (SEJOURS ET CHAMBRES).....	11

3.5.1.1	Au niveau 0	11
3.5.1.2	Étages	11
3.5.2	<i>PIECES DE SERVICE (CUISSINE, SDB, WC, CELLIER)</i>	11
3.5.3	<i>BALCONS /TERRASSES.</i>	11
3.6	<i>MENUISERIES INTERIEURES</i>	11
3.6.1	<i>HUISSERIES ET BATIS</i>	11
3.6.2	<i>PORTES INTERIEURES</i>	11
3.6.3	<i>IMPOSTES EN MENUISERIE</i>	11
3.6.4	<i>PORTES PALIERES INTERIEURES</i>	12
3.6.5	<i>PORTES DE PLACARDS</i>	12
3.6.6	<i>PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT</i>	12
3.7	<i>SERRURERIE ET GARDE CORPS</i>	12
3.7.1	<i>GARDE CORPS ET BARRES D'APPUI</i>	12
3.7.2	<i>GRILLES DE PROTECTION DES BAIES</i>	12
3.7.3	<i>SEPARATIFS ET BRISE SOLEILS</i>	12
3.8	<i>PEINTURES, PAPIERS, TENTURES</i>	12
3.8.1	<i>PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS</i>	12
3.8.1.1	Sur menuiseries	12
3.8.1.2	Sur fermetures et protections	12
3.8.1.3	Sur serrurerie	12
3.8.1.4	Sur Façades, Plafonds sous-face et rives des loggias, des balcons	12
3.8.2	<i>PEINTURES INTERIEURES</i>	13
3.8.2.1	Sur menuiseries	13
3.8.2.2	Sur Murs	13
3.8.2.3	Sur plafonds	13
3.8.2.4	Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers	13
3.9	<i>EQUIPEMENTS INTERIEURS</i>	13
3.9.1	<i>EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE</i>	13
3.9.1.1	Distribution d'eau froide	13
3.9.1.2	Production et distribution d'eau chaude individuelle	13
3.9.1.3	Evacuations	13
3.9.1.4	Branchements en attente	13
3.9.1.5	Appareils sanitaires	13
3.9.1.6	Accessoires divers	14
3.9.2	<i>EQUIPEMENTS ELECTRIQUES</i>	14
3.9.2.1	Type d'installation	14
3.9.2.2	Puissance à desservir	14
3.9.2.3	Équipement de chaque pièce	14
3.9.2.4	Sonnerie porte palière	15
3.9.2.5	Domotique	15
3.9.3	<i>VENTILATIONS ET RAFRAICHISSEMENT</i>	15
3.9.3.1	Ventilation mécanique contrôlée	15
3.9.3.2	Climatisation	15
3.9.4	<i>EQUIPEMENT INTERIEUR DE PLACARD ET PIECES DE RANGEMENT</i>	15
3.9.4.1	Placards	15
3.9.5	<i>EQUIPEMENTS DE TELE COMMUNICATIONS</i>	15
3.9.5.1	TV/FM	15
3.9.5.2	Téléphone	15
3.9.5.3	Commande d'ouverture des portes d'accès au hall des immeubles	16
4.	ANNEXES PRIVATIVES	16
4.1	<i>CAVES</i>	16
4.1.1	<i>MURS OU CLOISONS</i>	16
4.1.2	<i>PLAFONDS</i>	16
4.1.3	<i>SOLS</i>	16
4.1.4	<i>PORTES DE CAVES</i>	16
4.1.5	<i>VENTILATION NATURELLE</i>	16
4.1.6	<i>EQUIPEMENT ELECTRIQUE</i>	16
4.2	<i>PARKINGS COUVERTS</i>	16
4.2.1	<i>MURS OU CLOISONS</i>	16

4.2.2	PLAFONDS	16
4.2.3	SOLS	17
4.2.4	PORTES D'ACCES AUX SOUS-SOLS	17
4.2.5	VENTILATION NATURELLE OU MECANIQUE	17
4.2.6	EQUIPEMENT ELECTRIQUE	17
4.2.7	BOXES.....	17
4.3	PARKING EXTERIEUR	17
4.3.1	SOL	17
4.3.2	DELIMITATION AU SOL.....	17
4.3.3	SYSTEME DE REPERAGE ET SECURITE	17
4.4	JARDINS PRIVATIFS.....	17
5.	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	18
5.1	SAS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE.....	18
5.1.1	SOLS	18
5.1.2	PAROIS.....	18
5.1.3	PLAFONDS	18
5.1.4	ELEMENTS DE DECORATION.....	18
5.1.5	PORTE D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE	18
5.1.6	BOITE AUX LETTRES.....	18
5.2	CIRCULATION ET PALIERS D'ETAGE	18
5.2.1	SOLS	18
5.2.2	MURS.....	18
5.2.3	PLAFONDS	18
5.2.4	ELEMENTS DE DECORATION.....	18
5.2.5	PORTES	18
5.3	CAGES D'ESCALIER.....	19
5.3.1	SOLS DES PALIERS	19
5.3.2	MURS.....	19
5.3.3	PLAFONDS	19
5.3.4	ESCALIERS.....	19
5.3.5	ECLAIRAGE.....	19
5.4	LOCAUX COMMUNS (LOCALISATION SUIVANT PLANS)	19
5.4.1	EMPLACEMENTS LOCAUX DEUX ROUES.....	19
5.5	LOCAUX TECHNIQUES.....	19
5.5.1	LOCAL TECHNIQUE	19
5.5.2	LOCAUX DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES.....	19
6.	EQUIPEMENTS GENERAUX A L'IMMEUBLE	20
6.1	ASCENSEURS.....	20
6.2	TELECOMMUNICATIONS.....	20
6.2.1	TELEPHONE.....	20
6.2.2	ANTENNES TV ET RADIO	20
6.2.3	VIDEO SURVEILLANCE.....	20
6.3	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	20
6.4	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	20
6.5	ALIMENTATION EN EAU FROIDE.....	20
6.5.1	COMPTAGES GENERAUX.....	20
6.5.2	COLONNES MONTANTES.....	20
6.5.3	BRANCHEMENT PARTICULIERS.....	20
6.6	ALIMENTATION EN EAU CHAUDE SANITAIRE	20
6.7	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	21
6.7.1	COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX.....	21
6.7.2	COLONNES MONTANTES.....	21
6.7.3	BRANCHEMENT ET COMPTAGES PARTICULIERS.....	21
7.	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS.....	21
7.1	VOIRIE ET PARKINGS.....	21

7.1.1	VOIRIE D'ACCES.....	21
7.1.2	TROTTOIRS.....	21
7.1.3	PARKINGS VISITEURS.....	21
7.1.4	PORTAIL ET PORTILLONS PIETONS.....	21
7.2	CIRCULATION DES PIETONS.....	21
7.2.1	CHEMINS D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS.....	21
7.3	ESPACES VERTS.....	21
7.3.1	PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS.....	21
7.3.2	ENGAZONNEMENT.....	22
7.3.3	ARROSAGE.....	22
7.4	AIRES DE JEUX.....	22
7.4.1	SOLS.....	22
7.4.2	EQUIPEMENTS.....	22
7.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	22
7.5.1	SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE.....	22
7.5.2	ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES.....	22
7.6	CLOTURES.....	22
7.7	RESEAUX DIVERS.....	22
7.7.1	EAU.....	22
7.7.2	ELECTRICITE.....	23
7.7.3	EGOUTS.....	23
7.7.4	EPURATION DES EAUX.....	23
7.7.5	TELECOMMUNICATIONS.....	23
7.7.6	DRAINAGE DU TERRAIN.....	23
7.7.7	EVACUATION DES EAUX DE PLUIES.....	23

1. OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice descriptive, établie conformément aux dispositions de l'article R 231-13 du Code de la construction et de l'habitation et à l'arrêté du 10 mai 1968, définit les caractéristiques techniques du projet.

Celui-ci comprend la réalisation de 15 logements en un bâtiment sur un sous-sol complet. La notice porte sur les caractéristiques techniques du bâtiment, soit 15 lots et les parkings correspondant.

La construction se conformera aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du Permis de Construire, aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire et des Normes Françaises, et aux règles de construction et de sécurité.

Les ouvrages seront exécutés conformément aux normes et règlements en vigueur DTU/Eurocodes, PS 92 et Eurocodes Parasismiques / Normes Para cycloniques, Règles Antilles et RTAADOM.

Les constructions seront para-cycloniques et parasismiques

La conformité de la construction sera vérifiée, tout au long de sa mise en œuvre, par un bureau de contrôle technique agréé.

Les marques modèles et dimensions des matériels, matériaux et équipements sont donnés à titre indicatif. Le Maître d'Ouvrage se réserve à tout moment, le droit d'apporter des modifications de prestations et le droit de les remplacer par d'autres de qualité fonctionnelle et esthétique au moins équivalente, dans le but de résoudre un problème technique (en cas de défaillance d'entreprises ou de fournisseurs, de cessation de fabrication, de délais non compatibles avec l'avancement du chantier ou d'imposition réglementaire), de compléter ou de parfaire l'effet architectural et l'harmonie de l'opération.

Les cotes et surfaces mentionnées sur dans la notice et sur les plans, sous réserve des tolérances de construction, sont susceptibles d'évolutions en fonction des études et impératifs techniques d'exécution selon les conditions et dans les limites prévues dans le contrat de vente.

Il en est de même pour l'implantation, le dimensionnement et le nombre des points porteurs, équipements, appareils, retombées de poutre, soffites, faux-plafonds, gaines techniques et autres encoffrements, canalisations et corps de chauffe, du sens d'écoulement et d'évacuation des évier de cuisine, baignoires ou receveurs, vasques ou lavabos, lave-mains, cuvettes WC, ballons d'eau chaude ou chaudières qui sont susceptibles d'évoluer.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes, l'aménagement des abords, les plantations et plus généralement la décoration des parties communes de l'ensemble immobilier et de ses dépendances seront choisies sur l'avis de l'Architecte de conception en concertation avec les administrations concernées.

Ces éventuelles modifications seront réalisées dans l'intérêt des acquéreurs et admises de plein droit.

Le dimensionnement des locaux ou emplacements à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle. Ainsi, la norme NFP 91-120 ne sera pas prise en compte.

Les places de parking non boxées sont réputées non boxables. Certains parkings pourront être boxés ultérieurement sous les réserves prévues à l'acte de vente et notamment sous réserve que les travaux de fermeture soient compatibles avec les règles de sécurité et d'urbanisme et de garantir le bon fonctionnement de la ventilation du parking et les accès aux tampons de visite. De plus, aucune transformation de place de parking en box ne pourra être réalisé avant obtention de l'ensemble des conformités administratives et réglementaires.

Aucun tiers ou entreprise étrangère au chantier ne pourra pénétrer sur celui-ci avant la terminaison de l'appartement et sa livraison.

L'étanchéité parfaite du sous-sol et des divers locaux situés en sous-sol (caves, locaux techniques, stationnements, etc.) n'est pas garantie en cas de venues d'eaux souterraines ou en cas de pluies exceptionnelles. Des suintements d'eau et traces d'humidité peuvent apparaître sans qu'ils ne remettent en cause la destination des stationnements et des divers locaux situés en sous-sol.

Conformément aux règles en vigueur d'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction, les balcons, terrasses et loggias peuvent présenter un ressaut avec un écart de niveau supérieur à 4 cm entre l'intérieur du logement et l'accès à l'espace extérieur en raison des contraintes architecturales, de la réglementation thermique et de la nécessité de respecter les DTU relatifs aux travaux d'étanchéité et de menuiseries extérieures. Le cas-échéant cet écart de niveau (15 à 25 cm environ) peut être mentionné sur les plans de vente des logements devant chaque porte-fenêtre accessible.

2. CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'OPERATION

2.1 INFRASTRUCTURE

2.1.1 FOUILLES

Après décapage et stockage de la terre végétale du site, les fouilles seront réalisées pleine masse par engins mécaniques pour permettre la réalisation de l'infrastructure. Les terres non utilisées en remblai seront évacuées.

2.1.2 FONDATIONS

Les fondations seront de type semelles filantes ou isolées en béton armé suivant l'étude de sol, les dimensionnements définis par le bureau d'étude structure dans le dossier d'exécution et la validation du bureau de contrôle.

2.2 MURS ET OSSATURES

2.2.1 MURS DU SOUS SOLS

2.2.1.1 Murs périphériques

Voiles en béton armé banché, positions et épaisseurs suivant étude structure et plans architecte.

2.2.1.2 Murs de refends

Ils seront constitués de voiles en béton armé, de poteaux en béton armé ou de maçonnerie agglomérée de ciment rejointoyée, positions et épaisseurs suivant étude structure et plans architecte. Tous ces ouvrages verticaux seront livrés bruts, y compris pour les caves et les sas.

2.2.2 MURS DE FACADES

Les murs de façades, allèges, trumeaux et encadrements de baies seront pour l'essentiel réalisés en béton armé.

Ces murs pourront recevoir un doublage thermique, épaisseur et nature suivant étude thermique.

Les revêtements extérieurs sont constitués (voir plans de façades) d'un ravalement par peinture pliolite (impermeabilité I3) et du bardage horizontal du type WEO 60 de chez FIBERDECK ou équivalent suivant plans architecte et permis de construire.

2.2.3 MURS PIGNONS ET MURS MITOYENS

Sans objet.

2.2.4 MURS EXTERIEURS DIVERS

Murs en maçonnerie agglomérée de ciment, béton armé ou en bloc à bancher, position et épaisseur suivant étude structure et plans architecte.

2.2.5 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX

Voiles en béton armé ou poteaux en béton armé, position et épaisseur suivant étude structure et plans architecte.

2.2.6 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

Les murs séparatifs entre deux logements seront réalisés en béton armé ou maçonnerie agglomérée de ciment enduite.

Les murs séparatifs entre logements et autres locaux (escaliers, circulations, ascenseurs et autres locaux) seront réalisés en béton armé ou maçonnerie agglomérée de ciment et pourront ponctuellement recevoir un doublage phonique.

2.3 PLANCHERS

2.3.1 PLANCHER BAS SOUS-SOL

Il sera constitué par une dalle en béton armé surfacé sans peinture, épaisseur suivant étude structure.

Il sera prévu des cunettes périphériques pour récupérer les eaux de ruissellement selon les préconisations du bureau de contrôle.

Les canalisations enterrées sous dalle seront en PVC de qualité assainissement et les regards en béton préfabriqué. Grilles, siphons et tampons seront en fonte. La fosse à hydrocarbure sera préfabriquée soit en béton soit en composite.

2.3.2 PLANCHERS SUR ETAGES COURANTS

Les planchers d'étage courants seront constitués de dalles pleines en béton armé coulé en place d'une épaisseur minimale de 18 cm et suivant étude structure et acoustique. La hauteur sous plancher dans les logements sera comprise entre 2,45 et 2,50 m pour les planchers horizontaux hors emprise des retombées de poutres, faux plafonds et soffites pour dévoiements éventuels de réseaux rendus nécessaires par des contraintes techniques.

2.3.3 PLAFOND DU DERNIER ETAGE

Le plafond du dernier niveau sera constitué de dalles pleines en béton armé coulé en place d'une épaisseur minimale de 18 cm

2.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES

Dito 2.3.2

2.3.5 PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS

Dito 2.3.2

2.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

2.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES

Cloisons de 72 mm d'épaisseur, panneaux constitués de deux plaques de plâtre avec laine minéral.

2.4.2 ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

Dito 1.4.1 mais avec plaques hydrofuges au droit des pièces humides. Pour celles-ci, il sera appliqué un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) au droit des douches uniquement.

2.5 ESCALIERS

2.5.1 ESCALIERS

En béton armé préfabriqué ou coulé sur place, de type balancé, avec marches et contremarches, ils seront revêtus d'une peinture anti-poussière pour l'escalier de l'infrastructure et d'un carrelage marche et contremarche pour l'escalier en superstructure. Les mains courantes seront discontinues.

2.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

2.6.1 CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Sans objet.

2.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Des conduits métalliques galvanisés seront prévus dans les gaines techniques des logements maçonnées et/ou cloisonnées. Ils seront reliés aux extracteurs assurant la ventilation mécanique contrôlée de l'immeuble.

2.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

2.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

Toutes les chutes d'eaux pluviales seront réalisées en PVC rigide ou aluminium le long des façades ou en PVC rigide ponctuellement incorporées dans les gaines techniques des logements pour reprise des eaux de toiture.

2.7.2 CHUTES D'EAUX USEES

Les chutes d'eau usées seront réalisées en PVC rigide incorporées dans les gaines techniques des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées au réseau EU/EV.

2.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL

Les canalisations en sous-sol seront réalisées en PVC rigide. Elles chemineront en apparent pour être raccordées au réseau extérieur.

2.7.4 BRANCHEMENTS AU RESEAU TOUT A L'EGOUT

Dito 2.7.4.

2.8 TOITURES

2.8.1 CHARPENTE COUVERTURE

La charpente sera en bois traité classé classe IV pour les bois exposés et classe III pour les bois non exposés.
La couverture sera en tôle ondulée laquée ou en bac acier laqué de couleur selon choix architecte.

2.8.2 SOUCHES DE CHEMINEES, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Toutes les sorties en toiture se feront avec des souches métalliques.

2.8.3 ACCES EN TOITURES.

L'accès se fera suivant le respect des normes en vigueur et notamment les prescriptions du D.I.U.O.

3. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

3.1 SOLS ET PLINTHES

3.1.1 SOLS ET PLINTHES DES ENTREES, DEGAGEMENTS, SEJOUR ET CUISINES

Ces pièces seront revêtues d'un carrelage 45 cm x45 cm U4P4 de marque NEWKER ou équivalent, un coloris au choix dans la gamme définie par le promoteur. La pose sera scellée ou collée sur chape. Les plinthes carrelées 8 cm x 45 cm seront assorties au carrelage choisi. A chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera posé un profil d'arrêt ou une barre de seuil (compensée ou non).

3.1.2 SOLS ET PLINTHES DES SALLES D'EAU, WC ET CELLIERS

Ces pièces seront revêtues d'un carrelage 30 cm x 30 cm U4P4 de marque NEWKER ou équivalent, un coloris au choix dans la gamme définie par le promoteur. La pose sera scellée ou collée sur chape. Les plinthes carrelées 8 cm x 30 cm seront assorties au carrelage choisi. A chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera posé un profil d'arrêt ou une barre de seuil (compensée ou non).

3.1.3 SOLS ET PLINTHES DES CHAMBRES ET DRESSING

Ces pièces seront revêtues d'un parquet stratifié BERRY ALLOC Gamme Smart 8 ou équivalent, un coloris au choix dans la sélection du promoteur. La pose des parquets sera flottante. Les plinthes seront en sapin 70 x 10 mm à bord droit à peindre en blanc ou prépeintes blanches usines en médium à bord droit ou arrondi.

3.1.4 SOLS DES BALCONS, LOGGIAS ETANCHES ET NON ETANCHES

Les sols des balcons seront soit revêtus d'un carrelage grès cérame pleine masse 45 cm x45 cm U4P4 anti dérapant de marque NEWKER ou équivalent, coloris au choix de l'architecte. La pose sera scellée ou collée sur chape. Les plinthes carrelées 8 cm x 45 cm seront assorties au carrelage choisi.

3.2 REVETEMENTS MURAUX

(Autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

3.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES SALLES D'EAU

Toute hauteur au droit du receveur de douche sur trois côtés, il sera posé une faïence murale de format 30 x 60 de marque NEWKER ou équivalent, un coloris au choix dans la gamme promoteur. Les joints seront réalisés au ciment blanc et il sera prévu systématiquement des baguettes d'angle et d'arrêt en PVC blanc au droit de la faïence.

3.2.2 REVETEMENTS MURAUX DANS AUTRES PIECES

Sans objet.

3.3 PLAFONDS (Sauf peintures, tentures)

3.3.1 PLAFONDS DES CAVES

Les plafonds des caves resteront brut béton.

3.4 MENUISERIES EXTERIEURES

3.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

Les fenêtres et portes fenêtres seront prévues en PVC ou aluminium blanc, simple vitrage pour les séjours et double vitrage pour les chambres (épaisseur et nature suivant étude thermique), ouvrants à la française ou coulissants, suivant plans architecte et préconisations du bureau de contrôle. Les vitrages seront transparents de 6 à 10mm d'épaisseur, suivant les dimensions des châssis.

3.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICES

Certaines pièces de services, suivant plans architecte, seront équipées de jalousies type SECURITY blanches.

3.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION SOLAIRE

3.5.1 PIECES PRINCIPALES (SEJOURS ET CHAMBRES)

3.5.1.1 Au niveau 0

Les occultations seront réalisées par des volets roulants électriques et manuels en PVC avec le coffre apparent (commande filaire) sur la baie principale du séjour et sur les menuiseries ouvrant à la française ou baies des chambres (suivant plans).

3.5.1.2 Étages

Dito 3.5.1.1

Des volets battants en bois (peint) ou en PVC seront prévus pour certaines menuiseries, suivant plans.

3.5.2 PIECES DE SERVICE (CUISINE, SDB, WC, CELLIER)

Sans objet.

3.5.3 BALCONS /TERRASSES.

Sans objet.

3.6 MENUISERIES INTERIEURES

3.6.1 HUISSERIES ET BATIS

Les huisseries et bâtis seront en bois pour toutes les portes, y compris les palières. Ils seront habillés des deux faces par des champlats 50x10 à peindre ou par une moulure au choix de l'architecte pour les portes palières côté extérieur.

3.6.2 PORTES INTERIEURES

Ces portes seront à âme alvéolaire de 40 mm d'épaisseur à peindre, planes ou rainurées et dimensions suivant plans architecte. Le béquillage de toutes les portes sera de type Muze de chez Bezault ou équivalent.

3.6.3 IMPOSTES EN MENUISERIE

Sans objet.

3.6.4 PORTES PALIERES INTERIEURES

Ces portes seront en bois à âme pleine à peindre, équipée d'une serrure de sécurité à 5 points A2P 1*, paumelle anti-dégondage, seuil à la suisse aluminium ou bois, bec de canne ou pommeau des deux côtés de la porte.

3.6.5 PORTES DE PLACARDS

Suivant plans, les portes de placard seront de marque SOGAL ou équivalent de couleur blanche avec ossature acier laquée blanc, remplissage par panneaux de particules de 10 mm d'épaisseur minimum. L'ouverture sera à la française (largeur inférieure à 90cm) et coulissante (largeur supérieure à 90cm) suivant plans. Les portes sur GTL seront ouvrants à la française.

3.6.6 PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT

Dito 3.6.4.

3.7 SERRURERIE ET GARDE CORPS

3.7.1 GARDE CORPS ET BARRES D'APPUI

Les garde-corps en aluminium ou acier thermolaqué seront posés sur relevés béton pour les balcons suivants plans. Les mains courantes des escaliers intérieurs seront en aluminium ou acier thermolaqué.

3.7.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Sans objet.

3.7.3 SEPARATIFS ET BRISE SOLEILS

Les séparatifs entres balcons seront constitués de lames Z décor bois dans une structure métallique gris anthracite, suivant localisation sur plans architecte.

3.8 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

3.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

3.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

3.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

3.8.1.3 Sur serrurerie

Sans objet

3.8.1.4 Sur Façades, Plafonds sous-face et rives des loggias, des balcons

Tous les éléments visibles en bois seront peints en glycéro satinée en deux couches sur une couche d'impression suivant plans (sauf habillage bois des façades niveau R+2 suivant plans).

Les sous faces loggias et balcons en peinture pliolite, en deux couches appliquées sur béton après enduit de débouillage et de finition.

Les façades recevront une peinture d'imperméabilisation I3 avec renfort I4 aux points singuliers (Appuis de fenêtres, reprise de

bétonnage,...), coloris blanc et gris au choix de l'architecte.

3.8.2 PEINTURES INTERIEURES

3.8.2.1 Sur menuiseries

Il sera prévu deux couches de peinture blanche finition veloutée.

3.8.2.2 Sur Murs

Il sera prévu, après préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche finition veloutée.

3.8.2.3 Sur plafonds

Il sera prévu, après préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche finition veloutée.

3.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers

Il sera prévu deux couches de peinture blanche finition veloutée.

3.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

3.9.1 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

3.9.1.1 Distribution d'eau froide

Les colonnes montantes, accessibles en parties communes ou en gaines dans les logements, seront réalisées en PVC pression et équipées de manchettes sur chaque départ de logement. Dans chaque logement, la distribution se fera par canalisation encastrée en PER et les remontées des alimentations des appareils sanitaires seront en apparent sur colliers. La nourrice de distribution sera située de façon privilégiée au pied des ballons d'eau chaude sauf impossibilités techniques.

3.9.1.2 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production d'eau chaude sera solaire avec complément électrique le cas échéant, dimensionnement et puissance suivant l'étude technique et la réglementation en vigueur. (Position suivant plan architecte et disposition technique). La distribution se fera par canalisation encastrée en PER et les remontées des alimentations des appareils sanitaires seront en apparent sur colliers. La nourrice de distribution sera située de façon privilégiée au pied des ballons d'eau chaude sauf impossibilités techniques.

3.9.1.3 Evacuations

Elles seront réalisées en PVC apparents.

3.9.1.4 Branchements en attente

- 1 branchement pour l'évier (évacuation et alimentation EC/EF) en cuisine
- 1 branchement pour le lave-vaisselle (évacuation et alimentation EF) en cuisine
- 1 branchement pour le lave-linge emplacement suivant plan architecte (évacuation et alimentation EF) en buanderie, cellier sur balcon ou salle d'eau.

3.9.1.5 Appareils sanitaires

Suivant indication et disposition des plans architecte :

- Receveur de douche acrylique ou céramique, dimensions suivant plan architecte de chez PORCHER ou équivalent

- Pare douche fixe ou ouvrant avec ou sans partie fixe.
- Ensemble sanitaire de 80 cm de large de marque CHENE VERT Gamme ALIZE ou équivalent, composé d'un meuble vasque stratifié sur pieds avec plan vasque acrylique blanc, miroir et applique lumineuse.
- Ensemble cuvette WC suspendue de type IDEAL STANDARD CONNECT ou similaire, chasse d'eau double action 3/6 litres.
- Lave-mains de type IDEAL STANDARD CONNECT ou Similaire pour les WC indépendants

La robinetterie sera de type mitigeur BAUEDGE de chez GROHE ou équivalent avec douchette et barre de douche réglable pour les receveurs de douche. Concernant les lave-mains, il sera prévu un robinet mono fluide eau froide de chez GROHE ou équivalent.

3.9.1.6 Accessoires divers

Il sera prévu un robinet de puisage extérieur uniquement au RDC pour les logements avec jardin privatif.

3.9.2 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

3.9.2.1 Type d'installation

L'installation sera conforme à la nouvelle norme NF C 15 100 + RTAA DOM. Elle sera de type encastrée, canalisations en fils de cuivre sous fourreaux dans les planchers, murs et cloisons, avec pour origine la gaine technique logement comprenant le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuits affectés et du coffret de communication.

3.9.2.2 Puissance à desservir

Déterminée conformément à la norme NF C 15-100 et suivant équipements.

3.9.2.3 Equipement de chaque pièce

L'appareillage sera de type ODACE blanc de chez SCHNEIDER ELECTRIC ou équivalent, prises et interrupteurs encastrés blancs ou similaires conformément à la NF C 15-100.

Séjour

- 1 point lumineux simple allumage au plafond
- 1 point lumineux en va et vient
- 5 prises de courant 16A + T dont une commandée par interrupteur.
- 1 prise télévision RJ45
- 1 prise téléphone RJ45
- Attente pour volet roulant au droit de la baie coulissante.

Cuisine

- 1 point lumineux en plafond
- 3 prises de courant 16A + T
- 2 prises de courant 20A + T
- 1 prise de courant 32A + T
- Attente hotte

Cellier, buanderie, rangement

- 1 point lumineux en plafond
- 1 prise de courant 16A + T
- 1 prises de courant 20A + T

Salle d'eau

- 1 point lumineux en plafond
- 1 point lumineux au-dessus lavabo (y compris appareillage)
- 1 prise de courant 16A+T

WC indépendant

- 1 point lumineux en plafond

Chambre principale

- 1 point lumineux au plafond
- 3 prises de courant
- 1 alimentation pour climatiseur
- 1 prise téléphone RJ45
- 1 prise télévision RJ45

Chambres secondaires

- 1 point lumineux au plafond
- 3 prises de courant
- 1 prise téléphone RJ45
- 1 alimentation pour climatiseur

Terrasse/Balcon

- 1 point lumineux
- 1 prise de courant étanche

3.9.2.4 Sonnerie porte palière

Sonnerie deux tons avec bouton poussoir ronfleur dans le tableau électrique ou raccordé sur le vidéophone du logement.

3.9.2.5 Domotique

Un détecteur de fumée est prévu en base.

3.9.3 VENTILATIONS ET RAFRAICHISSEMENT

3.9.3.1 Ventilation mécanique contrôlée.

Ventilation mécanique contrôlée sera de type hygroréglable simple flux, avec les bouches d'extraction disposées dans les pièces humides (cuisine, WC, salle de bains, buanderie).

3.9.3.2 Climatisation

Il sera prévu une climatisation uniquement des chambres par appareils de classe de puissance et de type split system. Les groupes froids seront placés à l'extérieur sur les balcons conformément aux plans architectes.

3.9.4 EQUIPEMENT INTERIEUR DE PLACARD ET PIECES DE RANGEMENT

3.9.4.1 Placards

Equipements intérieurs placards : sans objet.

3.9.5 EQUIPEMENTS DE TELE COMMUNICATIONS

3.9.5.1 TV/FM

Voir en 3.9.2.3. Le tableau des équipements.

3.9.5.2 Téléphone

Voir en 3.9.2.3. Le tableau des équipements.

3.9.5.3 Commande d'ouverture des portes d'accès au hall des immeubles

L'accès au hall de l'immeuble par contrôle d'accès sera conforme à la réglementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, avec une ouverture de la porte par platine vidéophone, lecteur de badge et défilement de chez URMET ou équivalent.

Ouverture de la 1ère porte de hall par platine digicode, lecteur de badge et à défilement de chez BTICINO ou URMET (visiophone dans chaque logement).

4. ANNEXES PRIVATIVES

4.1 CAVES

4.1.1 MURS OU CLOISONS

Les cloisons seront en agglomérés de ciment de 7cm d'épaisseur rejointé et sans enduit.

4.1.2 PLAFONDS

Les plafonds seront en béton brut.

4.1.3 SOLS

Les sols seront en béton brut.

4.1.4 PORTES DE CAVES

Les portes seront en bois isoplanes avec serrure sur organigramme.

4.1.5 VENTILATION NATURELLE

La pose des agglomérés de ciment en quinconce en partie haute des murs permettra la ventilation haute. Le détalonnage des portes permettra le renouvellement d'air neuf.

4.1.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Un point lumineux simple allumage indépendant pour chaque cave.

4.2 PARKINGS COUVERTS

Nota : il est ici précisé que des passages de tuyaux ou gaine peuvent être réalisés suivant les contraintes techniques en plafond, fonds et sur les murs.

4.2.1 MURS OU CLOISONS

Les murs ou poteaux seront en béton armé brut.

4.2.2 PLAFONDS

Le plafond sera en béton armé brut.

4.2.3 SOLS

Le sol du parking sera en béton armé brut avec marquage de délimitation des places de parking par peinture

4.2.4 PORTES D'ACCES AUX SOUS-SOLS

L'accès au parking se fera par une porte automatique manœuvrée électriquement par télécommande (1 émetteur par place de stationnement).

4.2.5 VENTILATION NATURELLE OU MECANIQUE

La ventilation sera naturelle par grilles VH/VB dimensions suivant réglementation en vigueur.

4.2.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

L'éclairage dans la circulation principale sera commandé par détecteur de présence (Pas d'éclairage prévu en fond de places).

4.2.7 BOXES

Les places de parking ne seront pas prévus modifiables en boxes.

4.3 PARKING EXTERIEUR

4.3.1 SOL

Les places de parking en extérieur seront en structure alvéolaire engazonnée type Evergreen. Les accès seront constitués d'une dalle béton armé brut.

4.3.2 DELIMITATION AU SOL

La délimitation au sol se fera par une différenciation de couleur de la structure alvéolaire ou par des bordures ciment.

4.3.3 SYSTEME DE REPERAGE ET SECURITE

Le marquage des places, y compris celle PMR sera effectué au sol ou par panneau en fond de place.

4.4 JARDINS PRIVATIFS

Certains logements (suivant plans architecte) au RDC auront des jardins privatifs livrés engazonnés. Les haies végétales délimitant les jardins privatifs entre eux seront entretenues par les acquéreurs ayant la jouissance du jardin. Ces jardins pourront présenter des surfaces inclinées selon plan architecte. Il ne sera pas prévu d'arrosage automatique dans les jardins privatifs et parties communes. Entre jardins privatifs et parties communes intérieures sera installé un grillage simple torsion de hauteur 1m20 environ.

5. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

5.1 SAS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

5.1.1 SOLS

Ils seront revêtus d'un carrelage 45x45 avec plinthe assorties.

5.1.2 PAROIS

Elles seront revêtues d'une peinture acrylique veloutée et agrémentés d'éléments décoratifs tels que miroirs.

5.1.3 PLAFONDS

Ils seront revêtus d'une peinture acrylique veloutée.

5.1.4 ELEMENTS DE DECORATION

La décoration jouera sur le calepinage du carrelage, de miroirs et de plafonniers.

5.1.5 PORTE D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE

La porte d'accès sera en acier ou aluminium thermolaqué largement vitrée.

5.1.6 BOITE AUX LETTRES

Les boîtes aux lettres de type VISOREX ou équivalent métal laqué seront positionnées à l'entrée de la résidence.
A4 minimum

5.2 CIRCULATION ET PALIERS D'ETAGE

5.2.1 SOLS

Ils seront revêtus d'un carrelage 45x45 avec plinthe assorties.

5.2.2 MURS

Ils seront revêtus d'une peinture acrylique veloutée.

5.2.3 PLAFONDS

Ils seront revêtus d'une peinture acrylique veloutée.

5.2.4 ELEMENTS DE DECORATION

La décoration jouera sur le calepinage du carrelage, de miroirs et de plafonniers.

5.2.5 PORTES

Les portes seront à âmes pleines, finition à peindre, coloris au choix de l'Architecte, degré coupe-feu suivant réglementation.

Les façades de gaines techniques seront en aggloméré de bois peint, coloris au choix de l'Architecte.

5.3 CAGES D'ESCALIER

5.3.1 SOLS DES PALIERS

Les paliers en infrastructure recevront une peinture anti-poussière avec remontée en plinthe. Les paliers en superstructure recevront un carrelage 45x45.

5.3.2 MURS

Les murs de l'escalier en infrastructure resteront brut béton. Les murs de l'escalier en superstructure recevront une peinture acrylique veloutée, coloris au choix de l'architecte.

5.3.3 PLAFONDS

Les plafonds de l'escalier en infrastructure resteront brut béton. Les plafonds de l'escalier en superstructure recevront une peinture acrylique veloutée, coloris au choix de l'architecte.

5.3.4 ESCALIERS

Les escaliers seront en béton armé préfabriqués ou coulés en place. Ils recevront en infrastructure une peinture anti-poussière et en superstructure un carrelage 45x45 marches et contremarches.

5.3.5 ECLAIRAGE

L'éclairage sera soit naturelle par les jalousies soit par hublots sur détecteur de présence

5.4 LOCAUX COMMUNS (Localisation suivant plans)

5.4.1 EMBLEMES LOCAUX DEUX ROUES

Dito 4.2.

5.5 LOCAUX TECHNIQUES

5.5.1 LOCAL TECHNIQUE

Dito 4.2.

5.5.2 LOCAUX DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES.

Le local ordures ménagères sera disposé en extérieur de la résidence selon plan, avec portes métallique peintes avec serrure à cylindre sur organigramme, grille de ventilation rigide et sol/murs/plafond bruts. Il sera mis en place d'un robinet de puisage et d'un siphon de sol raccordé au réseau EU/EV et un point lumineux (hublot) sur détecteur de mouvement.

6. EQUIPEMENTS GENERAUX A L'IMMEUBLE

6.1 ASCENSEURS

Il sera installé un ascenseur électrique 630 kg avec machinerie intégrée, décoration sol et cabine au choix de l'architecte.

6.2 TELECOMMUNICATIONS

6.2.1 TELEPHONE

Suivant imposition du concessionnaire ORANGE :

- Raccordement de l'immeuble en réseau fibre seul.
- Installation collective pour desserte des appartements dans gaine technique palière.

6.2.2 ANTENNES TV ET RADIO

Le bâtiment étant raccordé à la fibre, il ne sera pas prévu d'antenne collective.

6.2.3 VIDEO SURVEILLANCE

Sans objet.

6.3 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Dito 4.6.3

6.4 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Sans objet.

6.5 ALIMENTATION EN EAU FROIDE

6.5.1 COMPTAGES GENERAUX

Comptage général positionné dans les parties communes, location à la charge de la copropriété. Manchette pour comptage individuel ultérieur dans gaines techniques palières, pose des compteurs à la charge du syndic.

Il n'est pas prévu de robinet de puisage en pied de colonne pour les services généraux.

6.5.2 COLONNES MONTANTES

Situées en gaines techniques palières.

6.5.3 BRANCHEMENT PARTICULIERS

Un robinet d'arrêt par appartement situé en gaine palière pour l'eau froide avec manchette pour pose d'un compteur.

6.6 ALIMENTATION EN EAU CHAUDE SANITAIRE

Sans objet

6.7 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

6.7.1 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Suivant étude technique et réglementation

6.7.2 COLONNES MONTANTES

Elles seront situées dans les gaines techniques palières.

6.7.3 BRANCHEMENT ET COMPTAGES PARTICULIERS

Branchements et comptages particuliers : les tableaux d'abonnés réglementaires et compteurs seront placés suivant la demande d'E.D.F. Chaque propriétaire devra faire sa demande d'abonnement.

7. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

7.1 VOIRIE ET PARKINGS

7.1.1 VOIRIE D'ACCES

Voirie d'accès au sous-sol en béton surfacé ou balayé.

7.1.2 TROTTOIRS

Sans objet.

7.1.3 PARKINGS VISITEURS

Parking en evergreen plan masse architecte.

7.1.4 PORTAIL ET PORTILLONS PIETONS

Le portail d'accès sera commandé par BIP radio et boucle en sortie. Le portillon piétons sera équipé d'un digicode, sans liaison phonique avec les logements.

7.2 CIRCULATION DES PIETONS

7.2.1 CHEMINS D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

Accès au bâtiment par un cheminement en béton balayé ou béton surfacé.

7.3 ESPACES VERTS

7.3.1 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Les espaces de plantations d'arbres, d'arbustes seront réalisés tel que décrit au permis de construire dans les parties communes et privatives.

7.3.2 ENGAZONNEMENT

Jardin engazonné en pleine terre.

7.3.3 ARROSAGE

Sans objet.

7.4 AIRES DE JEUX

7.4.1 SOLS

Sans objet.

7.4.2 EQUIPEMENTS

Structure modulaire pour enfants de 3 à 12 ans (type : Toboggans ou Filet droit d'escalade).

7.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

7.5.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

Suivant plan architecte.

7.5.2 ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

Par bornes ou candélabres, description et localisation suivant étude d'éclairage et plans architecte.

Eclairage complété si besoin par projecteurs pour les espaces verts, jeux et cheminements piétons.

Alimentation des éclairages extérieurs depuis un coffret électrique extérieur ou depuis le coffret des services généraux.

7.6 CLOTURES

En limite de parcelle :

- Clôture en grillage plastifié rigide ou en rouleaux simple torsion,

En limite entre jardins privés, parties communes et aire de jeux :

- Clôtures grillagées simple torsion de hauteur 1,20m environ
- Portillon en grillage plastifié pour l'aire de jeux

7.7 RESEAUX DIVERS

7.7.1 EAU

Réseau enterré jusqu'au raccordement sur réseau public.

Comptages généraux : Installation d'un compteur à la limite du bâtiment (par le service concessionnaire pour le compte de la copropriété).

Colonne montante : Dans les gaines techniques, en parties privées, vanne de barrage en pied de colonne avec anti-bélier, conformément aux préconisations du concessionnaire.

Branchements particuliers : Pour chaque appartement comptage individuel avec robinet d'arrêt situé en placard technique sur palier ou RDC suivant demande du concessionnaire. Vanne d'arrêt, clapet anti-retour fourniture et pose des compteurs individuels et collectif conformément aux préconisations du concessionnaire

7.7.2 ELECTRICITE

Réseau enterré depuis le poste de transformation prévu sur la résidence mis en œuvre en extérieur selon contrainte du concessionnaire ou depuis le réseau public.

7.7.3 EGOUTS

Les EU et EV seront raccordées sur le réseau tout à l'égout suivant les prescriptions édictées par ODISSY. Les réseaux seront séparatifs à l'intérieur de la propriété.

7.7.4 EPURATION DES EAUX

Sans objet.

7.7.5 TELECOMMUNICATIONS

Mise en place de l'installation complète jusqu'au domaine public.

7.7.6 DRAINAGE DU TERRAIN

Sans objet.

7.7.7 EVACUATION DES EAUX DE PLUIES.

Collecte des eaux pluviales des toitures et voiries rejet vers le réseau public ou infiltration sur le terrain selon préconisation du permis de construire.

La société se réserve la possibilité d'apporter à cette nomenclature les modifications qui lui seraient imposées ou lui paraîtraient nécessaires, sous réserve que les nouveaux matériaux et appareillages soient d'une valeur au moins égale à ceux d'origine et présentent des qualités comparables.
